

LOCALEMENT EXIGEONS !

ATSEM ET AGENTS DES ÉCOLES:

- ◆ Une reconnaissance des missions éducatives, avec une intégration dans l'équipe éducative;
- ◆ La reconnaissance de la pénibilité;
- ◆ Le respect du cadre des 35 heures;
- ◆ Le retour à 9h30 au lieu de 7h du décomptage des heures pour les jours exceptionnels (fête des mères, jour de fractionnement);
- ◆ Le retour à une journée de 8h continue incluant 20 min de pause et/ou l'attribution des tickets restaurants pour les grands ménages;
- ◆ Un règlement pour les missions des gardiennes non logées;
- ◆ L'augmentation du régime indemnitaire et un avancement améliorés pour faire disparaître la discrimination selon le genre;
- ◆ Une évolution professionnelle en catégorie B.

AGENT DES CRECHES:

- ◆ La mise en place de groupe de travail liés à la qualité d'accueil, à l'organisation et à la communication;
- ◆ Le respect des normes d'encadrement;
- ◆ Le respect des fiches de postes pour mettre fin à la confusion des rôles et à la polyvalence.

BIBLIOTHEQUES:

- ◆ L'augmentation des effectifs pour un maintien d'un réseau de qualité tant pour les usagers que pour les agents;
- ◆ La reconnaissance des troubles musculo-squelettiques liés au port de charges.

CCAS:

- ◆ Le remplacement de tout types d'absence sur toutes les structures;
- ◆ Le renforcement des équipes soignantes dans les EHPAD et les SPASAD;
- ◆ L'augmentation des moyens matériels pour une meilleure prise charge des résidents

SYNDIQUÉZ VOUS
LA CGT, SA FORCE, C'EST VOUS !

NOM:

PRÉNOM:

COLLECTIVITÉ:

GRADE :

TITULAIRE :OUINON

DIRECTION:

SERVICE :

TEL :

MAIL:

La cotisation mensuelle est fixée statutairement à 1% du salaire net perçu c'est un principe d'égalité. Chaque adhérent-e cotise proportionnellement à ses revenus.

Pour information, le montant annuel de ta cotisation est déductible des impôts ou permet de bénéficier, pour les non imposable, d'un crédit d'impôt à concurrence de 66% de la somme versée.

SYNDICAT CGT NMCA

**33 AVENUE JEAN MÉDECIN
06000 NICE**

**04.97.13.24.11 ou 04.89.98.14.51
L'Arénas—Immeuble le Phare
405, promenade des Anglais
06202 Nice cedex 3 BP 3087
Syndicat.cgt@ville-nice.fr**

19 MARS 2019
AGISSONS

MAIRIE DE NICE
MÉTROPOLE NCA
CCAS DE NICE



CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale.

Les agents de la Fonction publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Après le retour du gel de la valeur du point d'indice qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste pour les agents public, un projet de loi dévastateur de contre réforme de la Fonction publique.

En démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique et en mettant en cause les mandats des représentants des personnels, en projetant un recours encore plus massif aux contractuels, synonyme de précarité accrue et d'affaiblissement de la garantie de neutralité des agents publics, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes, ce projet de loi constitue une charge sans précédent contre le Statut Général des fonctionnaires.

Pire, en créant un arsenal de dispositions, notamment en organisant la mobilité forcée, pour accompagner de nouvelles et massives suppressions d'emplois et favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques, ce texte est également porteur de reculs très graves pour l'ensemble de la population aggravant encore les inégalités.

NATIONALEMENT REVENDIQUONS !

La CGT appelle à faire du 19 mars une journée de mobilisations, nous revendiquons:

- ◆ Une augmentation générale et immédiate des salaires des agents de la Fonction Publique.
- ◆ Des mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- ◆ Un plan de titularisation.
- ◆ Des créations d'emplois statutaires partout où cela est indispensable.
- ◆ L'abrogation du jour de carence.
- ◆ La revalorisation des pensions.
- ◆ Le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite CNRACL. et du code des pensions civiles et militaires
- ◆ Le retrait du projet de loi au profit de mesure renforçant et renouvelant le Statut général et permettant un meilleur fonctionnement des Services Publics.

Cette journée s'inscrit dans un processus d'élévation du rapport de forces que nous entendons construire, qui passera aussi nécessairement par de prochains temps forts spécifiques dédiés à la Fonction publique.

LOCALEMENT EXIGEONS !

- ◆ **L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du salaire brut** pour compenser la cherté du logement;
- ◆ **L'extension de l'allocation transport** aux agents de nos collectivités même s'ils résident hors de la métropole;
- ◆ **La possibilité pour les aux 3000 agents**, ne pouvant pas toucher l'augmentation de 1 euros du ticket restaurant, de bénéficier eux aussi d'une hausse de leurs pouvoir d'achat;
- ◆ **Un accès au tarif stationnement résident** (parcmètre) pour les agents ayant des difficultés à se garer;
- ◆ **La fin de l'opacité des avancements.** Ouvrir au maximum les postes pour garantir un examens objectif sur la manière de servir;
- ◆ **Le respect de la loi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes** en faisant disparaître les différences de revenus et d'avancements;
- ◆ **La titularisation des agents contractuels.** Arrêter la pratique de nos employeurs exigeants 4,5 ou 6 ans d'embauche sous contrat avant une éventuelle stagiarisation;
- ◆ **Le remplacement de tous types d'absences**, afin de garantir un Service Public de qualité et des conditions de travail décente;
- ◆ **La fin des réunions, séminaires, colloques et forums sur la « bienveillance » et le bien être au travail.** Que l'administration passe du discours aux actes.
- ◆ **L'attribution de jours de congés supplémentaire** pour pénibilité venant en diminution du temps de travail;
- ◆ **Le rétablissement du congé libérable**, ainsi que la prime de départ à la retraite.